



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales ESPAGNOL

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du jury (Titulaire) :

Mme Marie-Catherine CHANFREAU

Maître de Conférences

Président du jury (Suppléant) :

Mme Hélène ROY

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Rania TALBI

Maître de Conférences

M. Jean-Baptiste THOMAS

Maître de Conférences

Suppléants :

Mme Elodie CARRERA

Professionnel

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le

09 NOV. 2017


Le Président de l'Université
pour le président de l'université de Poitiers
Yves Jean

et par délégation,

la Vice Présidente

Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr